

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu si-tuée 40 bis, rue Raspail à Décines Charpieu et appartenant à monsieur et madame Torrès.

Cette parcelle, d'une superficie de 54 mètres carrés environ, est à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 207 de la section CI. Elle est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain au prix de 13 500 F et verserait une indemnité pour perte de plantations de 14 000 F, conformément à l'avis des services fiscaux. Elle procéderait également au rétablissement des accès, des réseaux et de la clôture, travaux dont l'estimation s'évalue à 80 000 F ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034 - pour l'acquisition et compte 231 510 - fonction 64 - pour les travaux de voirie.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,